



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4080238

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 21/06/2024 11H01 C:005360 I:39318
V/REF : 948068
V/Email reçu le Vendredi 21/06/2024 a 11H01

SELON DEVIS N° 4050152

V/REF.IMM. 9130
IMMEUBLE : 17 GARENNES -9130
17, RUE DES GARENNES
. 69700 MONTAGNY

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 20 Aout 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N17 GARENNES- PAVILLON DE MME SCAGLIOTTI -PORT.06 26320295

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4050152 du 31/05/2024 d un montant de
1 899,87 EURO HT

Donneur d'ordre : Mme F. KAID-AMEUR

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie

- CURAGE ELECTROMECHANIQUE ET HYDRAULIQUE DE LA CANALISATION AFIN
D'EXTRAIRE LA MOUSSE EXPANSIVE

- CONTROLE PAR CAMERA AFIN DE VERIFIER SI LA MOUSSE EXPANSIVE A ETE
TOUTE RETIREE

- MODIFICATION DE LA VIDANGE DN40 RACCORDEE SUR LE RESEAU BOUCHE
RACCORDEMENT DE LA VIDANGE SUR LE RESEAU 2
ESSAI ET CONTROLE DU BON ECOULEMENT
- BOUCHONNAGE DES 2 VIDANGES AU NIVEAU DU SOL

NOTRE IBNTERVENTION DU 08/08/2024

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER EMAIL en CC le 08/08/24 a 16H21 fatima.kaid-ameur@semcoda.c
MP LCOMPTER Email envoyé le 08/08/24 a 16H21 Mme D. CHAMBLAS



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4080238

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	1899,87	1899,87
TOTAL H.T.			1899,87
T.V.A. a 10,00%			189,98
TOTAL T.T.C.En EURO			<u>2089,85</u>

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 948068 du 21/06/2024

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE VILLEURBANNE

31, rue Louis Guérin

CS 30086

69100 VILLEURBANNE

Tel:04.78.93.21.92

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

Référence de la Demande

THCPLOPP Txv hors contra Plomberie Partie privat. 1

01-EE-2224-ENT-61563100

Lieu d'intervention

MME SCAGLIOTTI Sarah

17 Rue des Garennes

69700 MONTAGNY

Téléphone : 06.26.32.02.95

09130-00001-00001-00001 H / Type 4 DUP / RDC

Date entrée: 15/01/2020

Délai

Date limite exécution : 06/07/2024

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
IN00038 TRAVAUX SELON DEVIS 4050152 MME SCAGLIOTTI - 06 26 32 02 95	1,00	1 899,87	1 899,87	189,99	2 089,86
Total H.T.					1 899,87
Total TVA					189,99
Total TTC					2 089,86

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par BOUKERRIA HOUDA le 21/06/2024

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable d'Agence,
Alban BLOCHET

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE

EDN5



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☒ Maison ou immeuble individuel ☐ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **17 Rue des Garennes 69700 MONTAGNY**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **21/06/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 948068